

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

Conseillers présents : MM BRETON Christian ; DEGASPERI Pascal ; FROGET Alain ; LOMBARD Yannick ; MENUT Jean-Pierre ; RICHIARDONE Robert ; SIMION Sébastien ; TOURTET Gilles ; MMES DURAND Odile ; DELORME Christine ; PIERROT Céline ; PINET Françoise ;
Absents Excusés : MMES GAY-PARA Julie ; HARDON Jacqueline ; M GIRARD Joris ;

Le compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Christine DELORME est désignée secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES DES EXERCICES COMPTABLES 2013

COMMUNE :

Report de l'excédent d'investissement : 223 939.90 €

Report de l'excédent de fonctionnement : 496 752.17 € (après couverture du besoin de financement de 79 047.10 €)

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Report de l'excédent d'investissement : 42 707.39 €

Report de l'excédent de fonctionnement : 42 666.28 €

CAISSE DES ECOLES :

Report de l'excédent de fonctionnement : 1 913.07 €

Vote des résultats à l'unanimité des membres présents.

BUDGETS PRIMITIFS 2014

COMMUNE

Les prévisions des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 143 735.17 € équilibrées en recettes de fonctionnement. Les prévisions des dépenses d'investissement s'élèvent à 1 171 896.17 € équilibrées en recettes d'investissement.

Section fonctionnement : Les propositions des dépenses prennent en compte les dépenses courantes, les seules mesures nouvelles concernent l'incidence de la convention de partenariat avec D !CI TV, la cotisation à l'association des maires ruraux de France pour la création du site internet de la commune, l'extension en année pleine de la création du troisième poste d'agent technique, le rappel de cotisation rétroactif à la retraite complémentaire des élus. Concernant les recettes de fonctionnement elles intègrent le report de l'excédent antérieur, le produit de la fiscalité et les dotations de l'Etat.

Section investissement : les propositions des dépenses concernent outre la fin de la 1^{ère} tranche de l'aménagement de la traversée du village le long de la RD1075, l'acquisition de matériel pour l'école et pour les services techniques, l'achat de logiciel pour le secrétariat de la mairie, la réalisation du vestiaire au parc des séquoias et le paiement d'honoraires pour la révision et la modification du PLU.

Après intégration de l'excédent antérieur d'investissement et du virement de la section de fonctionnement le budget est apparu comme excédentaire ce qui a permis d'inscrire des crédits pour la réalisation de la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement de la traversée du village.

Seules les subventions acquises et en cours de versement ont été inscrites au budget.

Le budget primitif de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Les prévisions des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 144 857.28 € équilibrées en recettes de fonctionnement. Les prévisions des dépenses d'investissement s'élèvent à 433 212.67 € équilibrées en recettes d'investissement.

Comme chaque année il est prévu des crédits pour l'entretien des réseaux. Les tarifs fixés par la commune restent inchangés. Il est à noter une baisse de consommation de l'eau dans les foyers.

Deux opérations sont inscrites en investissement : la poursuite du schéma d'alimentation en eau potable et la construction de la nouvelle station d'épuration et les travaux d'élimination des eaux claires.

Le budget primitif de l'eau et l'assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents.

CAISSE DES ECOLES

Les prévisions des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élèvent à 12 900.07 €. Le budget est équilibré par le versement de la subvention du budget de la commune et par la reprise de l'excédent. Le loyer de l'appartement situé au-dessus de l'école sera inscrit à partir du mois de mai sur le budget principal.

Le budget primitif de la caisse des écoles est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le maire propose le maintien des taux de fiscalité appliqués en 2013 soit : Taxe Habitation 8.16 %, Taxe Foncière Bâti 16.72 %, Taxe Foncière Non Bâti 126.05 %.

Le vote de ces taux pour 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé une légère augmentation au montant attribué aux associations locales déjà bénéficiaires l'an dernier. Il est à noter que les associations à caractère sportif et culturel devront adresser leur demande à la CCHB qui en a la compétence depuis cette année. Exceptionnellement une subvention sera allouée à l'association « Entre Ciel et Buëch » à l'occasion de la Fête de l'Air qui se déroulera le 28 juin prochain.

Accord à l'unanimité des membres présents. Délibération à prendre.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune est instituée une commission communales des Impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (pour les communes jusqu'à 2 000 habitants). La durée du mandat des membres de la commission expire en même temps que celle du mandat du conseil municipal. L'article 1650-2 du Code dispose que les commissaires titulaires ainsi que les suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques, sur une liste en nombre double, dressée par le conseil municipal, douze membres Titulaires et douze membres suppléants sont proposés.

Accord à l'unanimité des membres présents. Délibération à prendre

MARCHES PUBLICS

DELEGATION A L'ORDONNATEUR

L'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le conseil municipal peut charger le maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 15 000 € HT.

Accord du conseil - Délibération à prendre

AMENAGEMENT RD 1075

Acquisition du terrain de Mr et Mme TETU

Dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village et afin de faciliter la sortie des véhicules de l'avenue des marchandises, la commune a acquis une partie de l'angle du terrain de Mr et Mme Tetu (18 m2). Ils proposent 38 €/m2

Validation par le conseil municipal – délibération à prendre.

Conseil Général – avenant à la convention de groupement de commandes

La participation du Conseil Général initialement arrêtée à la somme de 93 555.78 € pour les travaux de chaussée est abondée de 61 000 € afin de renforcer la portance de la chaussée.

Accord du conseil - Convention à signer et délibération à prendre.

PERSONNEL

Création d'un poste d'agent de maîtrise principal : Mr DALL'AGNOLA remplit les conditions pour changer de grade suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion.

Accord du conseil - Délibération qui crée le poste.

Convention relative à la disponibilité opérationnelle et de formation d'un sapeur-pompier volontaire avec le service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes : Jérôme Garcin sera dénommé « Le Sapeur-Pompier Volontaire », il est autorisé à quitter son travail dès le déclenchement

de l'alerte, à réintégrer son poste dès que la remise en état du matériel est effectuée et à participer à des actions de formation organisées par le SDIS.

Accord du conseil - Délibération à prendre et convention à signer avec le SDIS

Convention cadre de formation avec le centre national de la fonction publique territoriale : en réponse aux besoins de formation de la collectivité, le CNFPT propose des actions de formation avec la possibilité de fixer une participation financière de la commune.

Exemple : bureautique 80 €/jour/stagiaire – habilitation électrique 100 €/jour/stagiaire.

Accord du conseil - Délibération à prendre et convention à signer avec le CNFPT.

Indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes : la procédure de la régie de recettes ou d'avances a pour objet d'autoriser un agent à percevoir des recettes aussitôt après les avoir constatées et liquidées lui-même. Les sommes encaissées sont reversées ultérieurement au comptable. L'indemnité de responsabilité annuelle correspond au montant moyen des recettes encaissées mensuellement.

Accord du conseil - Délibération qui instaure cette indemnité.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Approbation de la modification n°3 du plan local d'urbanisme (Modifications réglementaires, modifications d'emplacements réservés), le règlement de la zone Ub est modifié au titre de l'article Ub6 et l'emplacement réservé n°20 est maintenu avec une réduction de son emprise de 150 m² à 70 m².

Approbation de la révision simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (Implantation d'une aire de stockage de déchets inertes et de la déchetterie intercommunales à proximité du Chevalet). Ces deux dossiers ont fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du lundi 9 décembre 2013 au samedi 11 janvier 2014. A l'issue de l'enquête le commissaire enquêteur a émis un avis favorable

Accord du conseil - Délibération à prendre et avis à faire paraître dans un journal du département.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE LOCALE

Une demande de subvention sera transmise au Conseil Régional pour la réalisation d'un local annexe attenant à la Maison pour Tous.

CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

DESIGNATION DU DELEGUE REPRESENTANT LES ELUS

Le CNAS offre aux agents une gamme diversifiée de prestations. La commune y adhère depuis 2007, le coût est d'environ 180 € par agent. L'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi qu'un délégué des agents.

Gilles TOURNET se propose pour être le délégué élu. Délégué des agents : Sabine ROUSTAN

Délibération.

CORRESPONDANT DEFENSE

Alain FROGET se propose pour être le correspondant défense. Délibération à prendre.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE DES ELEVES DU PRIMAIRE AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le conseil général encourage la pratique sportive dans les écoles et notamment la pratique du ski, de la natation et des activités physiques de pleine nature telles que la voile, l'escalade et le canoë kayak.

La convention a pour objet de définir son partenariat avec les collectivités locales partenaires ayant compétence en matière scolaire et de fixer les modalités de financement par le Département. L'école rédige son projet et dépose sa demande auprès des services. Une subvention de 135 € a été allouée en 2012 pour les sorties piscine, en attente pour 2013.

Délibération qui autorise le maire à signer la convention avec le département.

DEMANDE DE DEROGATION POUR L'INSCRIPTION D'UN ENFANT A L'ECOLE DE VEYNES

Sous l'ancienne mandature aucune dérogation n'était accordée.

Madame le maire soumet au conseil une dérogation déjà proposée. Ces personnes demandent une dérogation pour inscrire leur enfant à l'école de Veynes car ils n'ont pas trouvé d'assistante maternelle

sur Aspres. Une assistante maternelle domiciliée à Veynes peut garder leur enfant. Madame le maire précise que les deux parents ont des horaires décalés et ils travaillent souvent de nuit. Après un tour de table il est décidé d'accorder cette dérogation 1 abstention – 4 contre et 7 pour. Il sera bien précisé que la dérogation est accordée pour un temps limité (durée du cycle) et uniquement parce que les deux parents travaillent régulièrement de nuit.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

RYTHMES SCOLAIRES

Questionnement de l'AMF sur l'application de de la mise en place des rythmes scolaires. Le conseil municipal souhaite l'abrogation du décret compte tenu des coûts et de la baisse des dotations de l'Etat.

R.Richiardone souligne que le nouveau ministre de l'éducation nationale envisage d'assouplir la mise en place des TAP, elles peuvent être regroupées en une ½ journée, au lieu de ¾ d'heure par jour comme prévu initialement. Cette nouvelle organisation sera discutée lors du prochain comité de pilotage.

ACCESSIBILITE

Délai supplémentaire pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des transports. Les communes vont pouvoir bénéficier de 3 ans de plus pour se rendre accessibles à condition de s'engager dans un Agenda d'Accessibilité Programmé.

Dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village, la commission des travaux recevra Mme Anthouard.

Une réunion avec D !CI TV est prévue le vendredi 2 mai.

Y. Lombard demande si les employés peuvent tondre devant la caserne des pompiers avant cet été.

C. Delorme souligne qu'il y a un problème d'écoulement dans le Rif de La Tuilière. Avec G.TOURTET ils envisagent de se rendre sur place.

C.Breton fait part au conseil d'un projet qui lui paraît essentiel pour l'attractivité du village et le maintien des commerces, à savoir l'achat de la maison de Madame et Monsieur Albrand et la création d'un vaste parking.

Madame le maire et les élus suggèrent que le projet de C.Breton fasse l'objet d'une étude approfondie sur sa faisabilité et sur son opportunité.

La séance est levée à 20 h 15.